#### République française

### Département de la Lozère

## COMMUNE DE LA CHAZE DE PEYRE

#### Séance du 12 décembre 2016

Membres en exercice :

Date de la convocation: 05/12/2016

11

L'an deux mille seize et le douze décembre l'assemblée régulièrement

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Denis GRAS

Présents: 10

<u>Présents</u>: Denis GRAS, Michelle BASTIDE, François ESTEVENON, Frédéric MONTANIER, Jean-Marc BRUGERON, Arnaud BRINGER,

Votants: 11

Nicolas VELAY, Marcelle ROUQUET, Jean-Philippe MACHARD,

Catherine REVERSAT-PINTENET

Pour: 11

Oddioinio (12 VEI (O) (1 1 II (12 IVE)

Contre: 0

Représentés: Hervé COURNUT par Nicolas VELAY

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance:

# Objet: PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE - ANNÉE 2015/2016 - DE\_16\_12\_12\_02

#### Le Conseil Municipal,

Considérant le courrier de Monsieur le Président du Conseil Général de la Lozère faisant état de la participation de la commune au transport de **quinze** élèves domiciliés sur la commune qui empruntent les transports scolaires journaliers et relèvent de l'enseignement primaire, soit 390 € pour chacun (correspondant à 20 % du coût moyen départemental d'un élève transporté soit 1950 € pour l'année scolaire 2015/2016),

Après un exposé du Maire,

## DÉLIBÈRE:

<u>Article 1er</u> \_ Demande la continuité de ce système et vote la quote-part communale pour un montant de **cinq mille huit cent cinquante Euros (5850,00 €).** 

Article 2 - Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires.

Pour extrait conforme Le Maire, Denis GRAS

RF PREFECTURE DE MENDE

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/12/2016 048-214800476-20161212-DE\_16\_12\_12\_02-DE



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le よる (ハエ) しっ んと とせ publié ou notifié le よる (ハエ) 2016